

PARAF-JAVAL

L'ABSURDITÉ DE LA POLITIQUE

**Bureau anti-parlementaire 1919
La Brochure mensuelle, avril 1924**

« Le 31 octobre 1858, naissance de Georges Mathias PARAF-JAVAL à Paris.
Militant et propagandiste anarchiste individualiste et scientiste.

Originaire d'Alsace et juif, il commence à militer dans le milieu libertaire au moment de l'affaire Dreyfus. En 1902, il crée avec Libertad, la "Ligue Antimilitariste", et donne ses premières conférences qui vont marquer le début du mouvement des "Causeries populaires". La même année, il fonde avec E.Armand, Henry Zisly et quelques autres, une colonie anarchiste à Vaux (qui eut 400 adhérents et dura de 1902 à 1907). Il collabore au "Libertaire", et au journal "L'anarchie" où il pourfend l'action syndicale et le coopératisme. Il est l'auteur de nombreuses brochures, telles que "Les faux droits de l'homme et les vrais" (1907); ainsi que des cours d'arithmétique physique, qui seront édités en espagnol pour l'"Escuela Moderna" de Francisco Ferrer.

Mais à partir de 1907, de graves dissensions éclatent avec Libertad et le groupe des "Causeries populaires". Paraf-Javal crée alors une nouvelle association "Le Groupe d'Etudes Scientifiques" qui publiera à partir de 1910 et jusqu'en 1919, un bulletin.

Pensant résoudre tous les problèmes philosophiques par la science, il se montera le plus souvent être un scientiste borné et intransigeant, de même qu'un antitabagiste et antialcoolique virulent.

Après la première guerre mondiale, il tient une librairie à Paris (celle de son fils aîné mort à la guerre) et poursuit ses conférences sous le patronage de la Franc-Maçonnerie où il avait adhéré vers 1910. En 1935, il créera même une Loge dissidente.

Il meurt à Montluçon, dép. de l'Allier, le 13 mars 1942 (1941?). (*Biographie extraite du site Ephémérides anarchistes.*)

I - Le suffrage universel n'est pas et ne peut être universel

Par «*suffrage universel*» on entend le suffrage *de tout le monde*. En réalité ce n'est le suffrage de *personne*.

En effet, il y a lieu, tout d'abord, d'observer que :

- Les femmes n'ont pas le droit de vote ;
- Les hommes de moins de 21 ans n'ont pas le droit de vote ;
- Les soldats n'ont pas le droit de vote ;
- Ceux que la loi prive de leurs droits politiques n'ont pas le droit de vote. Ensuite :
- Ceux qui, pour une raison ou pour une autre (maladie, travail, etc.) ne peuvent aller à l'urne le jour du scrutin ne votent pas ;
- Ceux qui ne trouvent pas de candidat à leur goût ne votent pas, votent blanc ou expriment un suffrage inexact.
- Les abstentionnistes volontaires ou indifférents ne votent pas.

Restent les votants. Mais une grande partie des suffrages de ces derniers ne comptent pas, car :

- Ceux qui ont donné leurs voix à des candidats non élus, peuvent être considérés comme ayant voté zéro ;
- De même ceux dont les représentants sont mis en minorité dans les assemblées peuvent être considérés comme ayant voté zéro.

Restent en définitive, les électeurs dont les représentants votent les lois.

Ces électeurs, observerons-nous en passant, éprouveraient peut-être de la difficulté à adopter une opinion uniforme, si leur élu les consultait chaque fois qu'il doit voter en leur nom.

Mais il y a mieux. La majorité d'une assemblée ne peut se mettre d'accord sur un texte sans «conciliation». Pour se concilier, les uns et les autres doivent abandonner un peu de leurs idées. Nul ne peut prétendre faire accepter les siennes en totalité.

A quoi sert donc d'exprimer son suffrage, puisque de cette expression ne peuvent sortir :

– Ni le désir de l'électeur ;

– Ni la vérité qui est intransigeante et incompatible avec une cote mal taillée ?

A quoi donc aboutit réellement le suffrage dit «*universel*»?

A faire opprimer des minorités par des majorités, sans aucune garantie que ces majorités aient pour elles la raison, et même (nous le montrerons plus loin) avec la certitude que ces majorités ne peuvent avoir pour elles la raison.

En résumé, le suffrage dit «universel» n'est pas le suffrage de tout le monde. C'est un *truc* qui peut servir à certains hommes (intrigants) pour opprimer d'autres hommes. Ce n'est pas tout.

II - Le suffrage dit universel est un moyen puissant d'endormir l'activité humaine

En effet, à partir de vingt et un ans, tous les quatre ans (c'est-à-dire une fois en 1460 ou 1461 jours), l'électeur vote (c'est-à-dire essaie d'opprimer ceux qui pensent autrement que lui). L'autorité, elle, fonctionne tous les jours, à tous les instants.

Suffrage universel signifie donc : 1 jour de droit à l'intrigue, 1459 ou 1460 jours d'abdication.

On voit que le suffrage universel est un puissant moyen d'endormir l'activité humaine. Il n'a rien de commun avec la souveraineté populaire, avec le droit d'être à tout moment aussi souverain qu'autrui. Il n'a rien de commun avec *l'égalité*.

III - Le système politique est absurde

Dans un pays où existe le régime parlementaire, les hommes déterminent les actes ordonnés, permis et défendus, c'est-à-dire *la loi*, de la façon suivante :

1° Nomination de délégués (députés, sénateurs, conseillers, etc.) Cette nomination équivaut à l'abdication totale de l'activité individuelle entre les mains des politiciens ;

2° Assemblée des politiciens qui émettent des appréciations et établissent des textes en votant sur ces appréciations ;

3° Imposition par la force de ces votes.

Ce système est absurde.

S'il y a véritablement des actes que les hommes doivent ordonner, permettre et défendre, il serait intéressant de déterminer ces actes par la logique. S'il n'y en a pas, les politiciens ne sont pas plus qualifiés que les autres hommes pour les déterminer.

Comment établit-on la vérité ? Comment détermine-t-on la science ?

Nomme-t-on à cet effet des délégués ? – Non. Celui qui dégage la vérité n'a été délégué par personne. Souvent il n'a ni diplôme ni dignité. – Vote-t-on en matière scientifique ? – Non. Le vote ne prouve rien. Galilée était seul à dire que la terre tourne. Minorité, il avait pourtant raison contre la majorité. – Impose-t-on la science par la force ? – Non. On dit aux hommes : «La voici. Voilà les preuves. Vous vous imposerez à vous-mêmes ce que vous aurez reconnu juste.»

Au point de vue scientifique, la *raison* des hommes est parfaite. Personne ne s'insurge contre la science, pas même les ignorants, parce que ces derniers savent qu'elle est vérifiée par ceux qui en sont capables et qu'eux-mêmes, s'ils s'en rendaient capables, pourraient la vérifier.

Au point de vue légal, la *déraison* des hommes est parfaite. La loi déterminée d'une façon absurde, peut être inepte, vexatoire. Elle n'en est pas moins LA LOI, du moment qu'elle aura été votée et promulguée selon les règles absurdes admises.

Voilà le système politique. Étranger à la raison, il ne peut donner de résultats raisonnables. La politique, méthode illogique, ne peut servir à l'établissement de règles de conduite logiques.

C'est le fait de fous de vouloir, si ces règles existent, les déterminer et les imposer aux gens sensés autrement que par *une méthode rationnelle*.

IV - La loi est le droit du plus fort

Tout individu, arrêté à l'âge de raison, se trouve en présence d'une quantité innombrable de lois. S'il dit : «Ces lois faites sans moi, contre moi, me déplaisent », on lui répond : «Observe-les d'abord ; tu pourras ensuite, quand l'occasion s'en présentera, user de tes droits de citoyen pour changer l'ordre social.» S'il remarque : «Je suis pressé», on lui réplique : «Il ne faut pas être pressé. Ceux qui fabriquent les lois sont chargés par toi ou par tes adversaires d'agir en tes lieu et place. *Fais de la politique.*»

Or la politique aboutit à la confection de la loi et la loi n'est pas autre chose que l'acceptation par certains hommes (majorité) d'appréciations que contestent d'autres hommes (minorité).

Imposer des appréciations par la force, c'est tyranniser. La loi est l'oppression suprême, l'oppression légale, le droit du plus fort.

Les droits d'un homme ne peuvent dépendre de l'appréciation plus ou moins désintéressée d'autres hommes. Ces droits sont ou ne sont pas. S'ils sont, il convient de les déterminer par la logique et de les exercer au besoin, malgré la loi.

V - Tout électeur est conservateur

Puisque la politique aboutit à la confection de la loi, il est bon de montrer que la loi est vaine.

A la vérité il n'y a pas de loi, il ne peut y avoir de loi, la loi ne compte pas, ou plutôt, il n'y a qu'une seule loi, inscrite implicitement dans tous les codes : *«Ne te fais pas pincer.»*

En effet, la société ne punit pas ceux qui violent la loi, *elle punit ceux qui se font pincer* en violant la loi, ce qui n'est pas la même chose. Il n'est pas possible que celui qui viole la loi sans se faire pincer puisse être puni.

On est donc en droit de dire que la loi est une prime aux fourbes, qu'elle dit aux hommes : *«Inutiles d'être loyaux, soyez malins. Tout aux retors, rien aux faibles, rien aux simples qui n'ont ni l'intelligence, ni la canaillerie nécessaires pour utiliser la loi à leur profit.»*

Cela est si vrai qu'il y a des gens (avocats et magistrats) dont le métier officiel est d'essayer soit de tourner, soit de faire appliquer la loi, suivant les besoins de la cause.

En effet, toutes les fois que les hommes sont appelés à voter, cet appel peut être considéré comme la demande d'une signature pour la prolongation du prétendu contrat social. Le votant est un homme qui vient le jour où on le sonne comme un larbin, le jour où on le siffle comme un chien dressé à obéir, qui vient ce jour-là seulement, et pas les autres jours, cet homme qui vient quand l'autorité dit : *«Le moment est arrivé de sanctionner une fois de plus et de faire marcher un système établi par d'autres et pour d'autres que toi.»*

Le moment est arrivé de choisir ceux qui feront partie de ce système avec ou sans intention de le modifier, de choisir ceux, qui, pour contribuer au fonctionnement de la machine à broyer le faible, seront payés en argent, en influences, en privilèges, en honneurs. Le moment est arrivé d'écarter une fois de plus l'idée de révolte contre l'organisation qui t'exploite et d'obéir à l'autorité. Le moment est arrivé de voter, c'est-à-dire de faire un acte dont la signification est : *«JE RECONNAIS LES LOIS.»*

Ne voit-on pas que la première signification de l'abstention électorale est celle-ci : *«JE NE RECONNAIS PAS LES LOIS. Je ne veux pas du régime que l'on m'impose et que l'on veut continuer à m'imposer.»*

Il suit de là que tout électeur (qu'il se dise à juste titre monarchiste, ou à tort socialiste-révolutionnaire), est un conservateur, puisque le résultat de son vote est de contribuer à faire fonctionner le système en vigueur.

VI - Tout abstentionniste conscient est un révolutionnaire

Nous avons montré que la politique est un moyen puissant pour les privilégiés d'endormir l'activité des non-privilégiés. On dit aux hommes : *«Mettez votre cervelle dans votre poche, vous l'en sortirez une fois de loin en loin pour voter, c'est-à-dire pour consolider l'autorité. Pendant que vous abdiquerez, l'autorité fonctionnera sans arrêt.»*

Et l'on s'étonne que la révolution ne se fasse pas ! Il y aurait lieu de s'étonner que la révolution se fit avec un pareil système, avec un système antirévolutionnaire, avec un système conservateur.

La révolution se fera quand les hommes cesseront d'abdiquer leur activité.

La révolution se fera quand les hommes cesseront de déléguer leurs pouvoirs, quand ils cesseront de se nommer des maîtres, quand ils cesseront de permettre à des gens pareils à eux de dire : «Vous m'avez donné le droit d'agir pour vous.»

L'autorité tombera le jour où les hommes cesseront de se l'imposer à eux-mêmes, le jour où ils cesseront de créer des catégories de privilégiés, de gouvernants, d'opresseurs.

La révolution commencera au moment précis où les hommes abandonneront la politique.

Toutes les révolutions ont été des moments où les hommes ont abandonné la politique, où ils se sont occupés eux-mêmes de leur sort.

Tout homme qui abandonne la politique commence la révolution, car il reprend son activité abdiquée jusque-là.

VII - Quelles seraient les conséquences de la grève électorale ?

Ces conséquences seraient les suivantes :

Déclaration de guerre au système établi et commencement des hostilités avec certitude de réussir à renverser ce régime.

En effet, refuser de voter dans les conditions indiquées plus haut, n'est pas un acte d'inertie, mais un acte de révolte. Les gouvernants comprendront que l'abstentionniste conscient n'est pas un indifférent, mais un révolté et que ce révolté ne peut pas ne pas agir.

En outre, l'abstention généralisée rendrait difficile l'exercice du gouvernement.

Quelle autorité aurait un individu élu par une petite portion des électeurs ? Quelle autorité auraient des assemblées d'individus délégués par des minorités ? Quelle autorité aurait le pouvoir exécutif élu par ces assemblées ?

Du moment que l'autorité, pour fonctionner, éprouve le besoin de se faire justifier par le vote, on peut conclure *qu'il y a une limite* de suffrages au-dessous de laquelle L'AUTORITÉ EST DISQUALIFIÉE.

Et, tandis que l'on disqualifierait l'autorité, la masse prendrait conscience de sa force.

Revenons à notre point de départ. S'il est vrai que la société actuelle dure parce que les non-privilegiés, les prolétaires se résignent, il importe que ceux-ci cessent de se résigner, il importe qu'ils se mettent en état de révolte, *il importe que chacun de ceux qui veulent renverser la société se mette en état de révolte pour son propre compte* et, comme les prolétaires sont de beaucoup les plus nombreux, la révolte généralisée rendrait le renversement CERTAIN.

Ce qui précède montre, je crois, l'importance de la grève électorale, prélude possible d'une révolution dont la forme moderne paraît être la grève générale.

La grève générale, ou, si l'on veut, la grève généralisée, apparaît comme une arme tellement puissante qu'à notre sens certaines grèves partielles prenant de l'extension (comme par exemple, la grève des contribuables et celle des locataires) suffiraient pour amener le bouleversement social.

Un mouvement de cette nature serait, non seulement étranger à la politique, mais encore dirigé contre la politique, c'est-à-dire contre le système dont résulte l'organisation autoritaire qui annule notre liberté.

Ajoutons que le bouleversement social ne peut être que le mouvement précédant l'établissement d'une société raisonnable. Il est facile de montrer que celle-ci pourra être établie, dès que suffisamment d'hommes auront compris qu'elle dépend uniquement du remplacement de la *concurrence* par la *camaraderie*.

VIII - Objection : Si les révolutionnaires ne votent pas, on abandonne le pouvoir aux non-révolutionnaires

Remarquons que cette objection ne peut être faite par un révolutionnaire conscient, tout individu au pouvoir, même temporairement, ne pouvant être un révolutionnaire.

En effet, le but d'un révolutionnaire conscient est – non la *conquête* – mais la *destruction* du pouvoir.

Peut-on espérer détruire le pouvoir en continuant à la faire fonctionner, en faisant acte de conservateur ? L'électeur, avons-nous dit, est conservateur parce qu'il fabrique un rouage de l'autorité, le rouage essentiel sans lequel point d'autorité.

L'élu, qui est ce rouage, est nécessairement conservateur, étant portion agissante de l'autorité, étant l'autorité. Même en supposant électeurs et élus désireux de détruire le pouvoir, le fait qu'il y ait des élus contribue – non à détruire le pouvoir – mais à le justifier.

En outre, vouloir imposer la liberté par l'autorité, paraît bizarre. La liberté et l'autorité, on l'a dit bien souvent, sont incompatibles à tel point que l'une augmente à mesure que l'autre diminue et réciproquement.

Jusqu'à présent toutes les sociétés ont été établies sur le principe d'autorité. Même ce qu'on dénomme à tort *socialisme* est une forme de ce principe. Déléguer ces pouvoirs à quelques-uns chargés de tout répartir au mieux de la collectivité (*collectivisme*) équivaut à l'abandon de ses droits. Les camarades répartiteurs seront des privilégiés, des gouvernants, des oppresseurs ; les autres seront des gouvernés, des exploités, des opprimés.

Nul ne pouvant admettre qu'on l'opprime, ne peut s'autoriser à opprimer autrui. L'individu logique arrive nécessairement à la conception du *communisme libertaire*, qu'on pourrait ainsi dénommer *camaraderie intégrale*.

Le vote, conduisant à l'autorité, il convient de lutter contre le vote et non d'y participer.

R É S U M É

– Le suffrage universel est à tort appelé *universel*. Il n'est pas et ne peut être universel. Il ne peut donner satisfaction à personne.

– Le suffrage dit «universel» est le moyen puissant d'endormir l'activité humaine. Le peuple, «prétendu souverain», est un esclave qu'on saoule avec des mots. L'électeur est un homme qui abdique et se donne des maîtres.

– Le système politique est absurde. Procédant contrairement à toutes les règles de la logique, il ne peut donner des résultats raisonnables.

– Ce système ne peut aboutir :

Qu'à l'oppression d'une certaine quantité d'hommes par d'autres hommes et non à la plus grande somme de liberté pour tous ;

Qu'à l'organisation de la fourberie.

– Tout électeur est un conservateur, puisque son vote fabrique l'autorité.

– Tout abstentionniste conscient est un révolutionnaire puisque si personne ne votait, il n'y aurait pas d'autorité.

– En votant, on ne peut espérer mettre des révolutionnaires au pouvoir, puisque le pouvoir ne peut être autre chose que conservateur. Il y a lieu, non de le conquérir, mais de détruire le pouvoir.

– Il importe donc, pour tous ceux qui reconnaissent la société mal faite et désirent la changer :

1° De se débarrasser des préjugés qui, comme le préjugé politique, font d'un homme, malgré lui, un conservateur ;

2° D'étudier avec ceux qui croiront les connaître, les principes d'une société raisonnable, afin de devenir des révolutionnaires conscients ;

3° De ne pas se contenter d'être théoriquement des révolutionnaires conscients, mais de mettre en toute occasion leurs actes d'accord avec leurs idées.

Paraf-Javal

(Texte extrait du site libertaire Bibliolib)